

*Cercle de la Voile de Paris*  
1858

## AVIS DE COURSE

### *Régate de La RENTREE*

#### *Grade 5C*

#### *Soling, Star, M7.50 et autres Quillard Fast INQ*

**Date :** **3 septembre 2023**  
**Lieu :** **La Seine : Plan d'eau de MEULAN-Les MUREAUX (Yvelines)**  
**Autorité Organisatrice :** **CERCLE DE LA VOILE DE PARIS**  
**Tél. :** **01 34 74 04 80 – Adresse mail** [contact@cercledelavoiledeparis.fr](mailto:contact@cercledelavoiledeparis.fr)

#### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*<sub>1</sub>
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

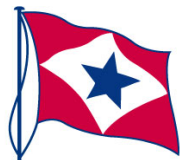
- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 9H00 le 4 septembre 2022 au CVParis, à l'accueil.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

#### **3 COMMUNICATION**

- 3.1 L'usage d'une VHF est légalement réglementée.  
Pendant qu'il est en course, jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 Pour des raisons de sécurité, il est recommandé aux bateaux d'avoir une VHF à bord pour écouter les signalisations afférentes au trafic des péniches émises par le Comité de Course ou par le bateau de sécurité. Un canal dédié sera communiqué avant la course.
- 3.3 L'utilisation de téléphones cellulaires est interdite sauf en cas d'urgence.

#### **4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux, en intersérie quillard voile légère, des classes : **Soling, Star, M7.50 et autres quillards « Fast»**.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.2.1
    - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant",  
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
      - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide,
      - ou, la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
    - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
      - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
      - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
      - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.



## Cercle de la Voile de Paris 1858

- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

**4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription joint et en l'envoyant, le plus rapidement possible, à Marie Thérèse JOURDAS, Vice - présidente du CVP Chargée des Courses, [m.jourdass@gmail.com](mailto:m.jourdass@gmail.com) , avant le 30 août 2023 impérativement.

Les bateaux peuvent se pré - inscrire en remplissant le formulaire google forms en ligne par internet sur le lien suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdPkJGYBbe1-IMr5Cq5poXufUIUiKLlcaulE8d4Avq-Nh8WEQ/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail\\_form\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdPkJGYBbe1-IMr5Cq5poXufUIUiKLlcaulE8d4Avq-Nh8WEQ/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail_form_link)

avant le 30 août 2023.

**4.4** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer les droits.

**5. DROITS A PAYER : néant**

**6 PUBLICITE**

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, en application du *Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile*.

**7 PROGRAMME**

**7.1** Confirmation d'inscription :  
- le dimanche 3 septembre 2023 entre 9H15 et 10H00.

**7.2** Le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement de la première course du jour est prévu comme suit :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe)
3/09//2023	11h30	Intersérie Quillard

**7.3** Nombre de courses : Courses à suivre selon les conditions météorologiques.

**8 LIEU :** Plan d'eau : La Seine au bassin de Meulan - les Mureaux (Yvelines – 78130) 30, rue Albert Glandaz.

**9 LES PARCOURS**

Le parcours à effectuer sera de type construit entre deux bouées situées en amont et en aval du plan d'eau.

**10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**11 CLASSEMENT**

**11.1** 1 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

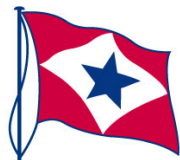
**11.2** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses mauvais scores, calculé comme suit

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

**11.3** Le système de classement est le suivant : Points a Minima de l'Annexe A des RCV.



## *Cercle de la Voile de Paris* 1858

### 12 PROTECTION DES DONNÉES

#### 12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

#### 12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### 13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

### 13 COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de Course : **en cours**

### 14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- Cercle de la Voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

☎ : 01 34 74 04 80    💻 : [commissaire@cercledevoiledeparis.fr](mailto:commissaire@cercledevoiledeparis.fr)

- Pour les informations sur les courses s'adresser

- à Marie Thérèse JOURDAS, Vice présidente, en charge des courses :

06 80 63 86 54, [m.jourdass@gmail.com](mailto:m.jourdass@gmail.com)

- Pour les pré-inscriptions **obligatoires**, les coureurs doivent contacter Marie Jourdas VP CVP Paris Compétition, [marie.jourdass@free.fr](mailto:marie.jourdass@free.fr) 06 80 63 86 54.

- **Restauration :**

Déjeuner au self-service du club house à partir de **12 h 30** (prévenir le Commissaire)

**Réservation obligatoire auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80**  
[commissaire@cercledevoiledeparis.fr](mailto:commissaire@cercledevoiledeparis.fr)